



Genève, le 31 août 2022

Le Conseil d'Etat

3612-2022

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
Palais fédéral nord
3003 Berne

Concerne : consultation relative à l'arrêté fédéral allouant un crédit additionnel en vue du financement de projets de renouvellement de l'infrastructure routière destinée au chargement des automobiles

Madame la Conseillère fédérale,

Le 3 juin 2022, le DETEC a lancé une consultation relative à l'arrêté fédéral allouant un crédit additionnel en vue du financement de projets de renouvellement de l'infrastructure routière destinée au chargement des automobiles. Cette consultation nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Le Plan Climat Cantonal du Canton de Genève récemment renforcé ambitionne d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. De ce fait, une réduction des kilomètres parcourus en transport individuel motorisé est indispensable. Le chargement des automobiles sur le rail permet de traverser les Alpes, sans faire de détour par les cols, diminuant ainsi le nombre de kilomètres parcourus. De plus, l'infrastructure ferroviaire est utilisable en toute saison, indépendamment de l'ouverture de ces mêmes cols.

L'arrêté fédéral soumis à la présente consultation ne concernant que le transit à travers les Alpes, il n'impacte pas directement le Canton de Genève. Toutefois, il nous paraît important de continuer à promouvoir les alternatives à la route pour la traversée des Alpes, raison pour laquelle le Conseil d'Etat soutient les mesures de financement additionnel pour le renouvellement de l'infrastructure routière destinée au chargement des automobiles.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur le sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière

Michèle Righetti

Le président

Mauro Duggia